



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2021 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	24/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nadège COUZON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Antoinette SCHERER), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Edith MANTELIN), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à François CHAUVIN).

CM-2021-123 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté sur l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 3 079 303,00 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 2 993 095,66 €

Résultats de clôture

Fonctionnement	3 079 303,00 €
Investissement	- 1 493 354,30 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	2 442 739,70 €
Recettes d'investissement	942 998,34 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	2 993 095,66 €
Excédent de financement	sans objet

S'agissant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020, proposition est faite :

- d'affecter en section d'investissement une enveloppe de 2 993 500,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 85 803,00 €, en recettes de fonctionnement.

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2020 – budget principal,

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de : 3 079 303,00 €.

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 2 993 095,66 €, qui se décompose en :

- un déficit d'investissement de : 1 493 354,30 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 2 442 739,70 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 942 998,34 €

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- affectation d'une enveloppe de 2 993 500,00 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- report du solde, soit 85 803,00 €, en recettes de fonctionnement (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 01/07/21
Affiché le : 01/07/21
Transmis en sous-préfecture le : 08/07/21

Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

08 JUIL. 2021

